

**VELLYN**

**Génocide rwandais: le père Wenceslas perd deux procès à Paris**

PARIS, 25 jan (AFP) - Le père Wenceslas Munyeshyaka, poursuivi pour des actes de "génocide et tortures" commis en 1994 au Rwanda et qui avait intenté deux procès à des organes de presse français pour atteinte à la présomption d'innocence, a été débouté lundi par le Tribunal de grande instance de Paris.

Le père Wenceslas reprochait à la chaîne de télévision publique La Cinquième et au quotidien Libération d'avoir diffusé les propos tenus à son égard par Yvonne Galinier-Mutirama, qui le considère comme responsable de la mort de plusieurs membres de sa famille lors du génocide de 1994 au Rwanda.

A l'audience du 7 décembre 1998, ses avocats avaient réclamé 30.500 euros de dommages-intérêts à Mme Galinier-Mutimura et à La Cinquième d'une part, à Mme Galinier-Mutimura et à Libération d'autre part.

Dans les deux cas, le tribunal a considéré que la chaîne de télévision et le journal n'avaient pas commis de faute en diffusant l'opinion accusatrice de Mme Galinier-Mutimura, un témoignage qu'il a estimé nécessaire à l'information.

Il a ajouté qu'il ne pouvait pas être exigé de cette dernière, partie civile contre le père Wenceslas et donc "nécessairement convaincue de sa culpabilité", la retenue que doit avoir "un journaliste censé transmettre une information objective et documentée".

OR/glr/CHZ dab

AFP 251503 GMT JAN 99